



FEMMES ET SPORT AU CANADA CANADIAN WOMEN & SPORT

FEMMES ET SPORT AU CANADA

POLITIQUE SUR LES LANGUES OFFICIELLES

Définitions

1. Dans le contexte de la présente politique, les termes ci-après sont définis comme suit :
 - a) « *Langues officielles* » – Les langues officielles du Canada sont l'anglais et le français.

But

2. Femmes et sport au Canada s'engage à promouvoir et à utiliser les deux langues officielles du Canada dans le cadre de la prestation de ses services. La présente politique vise à encadrer la prestation des services de Femmes et sport au Canada dans lesdites langues officielles.

Portée et autorité

3. La présente politique s'applique à Femmes et sport au Canada ainsi qu'à ses activités.
4. Femmes et sport au Canada reconnaît l'égalité de l'anglais et du français au Canada. Femmes et sport au Canada s'engage à se conformer à l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* en fournissant des services aux deux collectivités des langues officielles.

Dispositions

5. Femmes et sport au Canada reconnaît que ses deux langues officielles sont l'anglais et le français.
6. Femmes et sport au Canada maintiendra sa capacité à communiquer avec ses membres actifs et avec le public dans les deux langues officielles.
7. Femmes et sport au Canada s'efforcera d'offrir tous ses services et programmes nationaux dans les deux langues officielles.
8. Femmes et sport au Canada prendra les mesures requises afin que la correspondance et les communications courantes puissent se dérouler dans la langue officielle de préférence. En ce qui concerne la correspondance écrite officielle, la réponse se fera dans la langue utilisée par la personne qui a rédigé le message initial. On s'attend à ce que le personnel fasse preuve d'esprit pratique lorsque la présente disposition doit être appliquée à la correspondance par courriel.
9. Toutes les publications et le matériel associé aux programmes qui ont le potentiel d'être utilisés à long terme et d'avoir une pertinence à grande échelle seront produits dans les deux langues officielles. Le cas échéant, Femmes et sport au Canada collaborera avec des expert(e)s en la matière francophones de manière à s'assurer que les concepts et le matériel élaborés en anglais puissent être adéquatement traduits et adaptés au contexte francophone.
10. Tous les documents officiels liés à la gouvernance de Femmes et sport au Canada seront offerts dans les deux langues officielles, p. ex., règlements administratifs, politiques et plans stratégiques.
11. Les communiqués, les mises à jour sur le site Web et les bulletins d'information seront publiés



simultanément dans les deux langues officielles.

12. Les publications originales sur les médias sociaux (c.-à-d. les tweets rédigés par Femmes et sport au Canada, et non les messages qui sont partagés ou rédigés par une tierce partie) seront diffusées simultanément dans les deux langues officielles.
13. Les événements nationaux ouverts au public et organisés par Femmes et sport au Canada proposeront du contenu dans les deux langues officielles. Les messages d'intérêt public, y compris les messages de reconnaissance à l'endroit des partenaires, seront diffusés dans les deux langues officielles.
14. Femmes et sport au Canada veillera à ce que les formulaires destinés au grand public soient offerts en anglais et en français.
15. Toute publicité émanant de Femmes et sport au Canada (imprimés, radio, vidéo, télévision) sera produite dans la langue appropriée au média concerné et, lorsque cela s'avère possible, sera accessible sur demande pour une diffusion en anglais et en français.
16. Bien que la majorité des activités internes de Femmes et sport au Canada se dérouleront en anglais pour des motifs pratiques et d'économie, tout membre demandant à ce sujet des explications, des informations ou du matériel qui lui soient fournis en français verra sa demande satisfaite, que ce soit sous forme écrite ou verbale.
17. Bien que les candidat(e)s bilingues soient privilégié(e)s lors du recrutement et de la sélection du personnel et des bénévoles, si aucune personne répondant à cette exigence ne présente sa candidature, Femmes et sport au Canada prendra des mesures stratégiques afin de s'assurer qu'un(e) représentant(e) ou une personne-ressource bilingue puisse répondre efficacement aux besoins de ses membres.
18. Une personne responsable de la coordination des services dans les langues officielles sera affectée à la surveillance de la mise en œuvre des dispositions de la présente politique.

Communication

19. La présente politique sera communiquée aux personnes ayant la responsabilité de la mettre en œuvre.
20. La présente politique sera communiquée à grande échelle, et Femmes et sport au Canada fournira des informations appropriées à propos de son contenu.

Examen et modifications

21. En consultation avec le personnel, les intervenant(e)s francophones et le conseil d'administration, la présente politique fera l'objet d'un examen à tous les deux ans et, s'il y a lieu, des modifications y seront apportées. Le prochain examen aura lieu en mai 2024.